



Compte-rendu CTSD du 6 septembre 2012

EFFECTIFS rentrée 2012 :

Les premières remontées donnent **130 571 élèves** soit de constat consolidé à constat provisoire + **2018** élèves. Lorsque les effectifs seront consolidés, il y aura environ 500 élèves en moins. Nous aurons donc dans les 1500 élèves de plus qu'à la rentrée précédente.

.Cela fait 2 ans que nous sommes, au constat, au-dessus des prévisions. ***Comme les moyens sont donnés à partir des prévisions, la situation de la Gironde ne s'améliorera pas à cette rentrée !!***

MOYENS RESTANTS : 13.75 postes

Le Directeur Académique a, par ailleurs, indiqué qu'il avait repéré des écoles qui sont en situation de fermeture, de l'ordre de 24 mais qu'il ne souhaitait pas opérer de fermeture à cette période de l'année sauf à l'unité.

I – RETRAIT :**EN BRIGADE DE REMPLACEMENT****1**

0332170E LIBOURNE I LES EGLISOTTES ET CHALAURES

II - ATTRIBUTIONS :**A. EN CLASSES****(8 maternelles – 6 élémentaires)****14****➤ En écoles maternelles :**

RRS	0330225R	BX BEGLES	BEGLES	ST MAURICE
	0330184W	ST MEDARD	CASTELNAU DE MEDOC	
	0332307D	MERIGNAC	EYSINES	DERBY
	0332824R	ARCACHON NORD	LEGE CAP FERRET	PITCHOUNS
	0333180C	PESSAC	MARTIGNAS SUR JALLE	TRISTAN
	0332610H	FLOIRAC	SADIRAC	
	0331634X	TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	JAURES

➤ En écoles élémentaires :

RRS	0332145C	LESPARRE	BEGADAN		Mat
RRS	0330506W	BX BEGLES	BORDEAUX	BUISSON	
	0330101F	GRADIGNAN	GRADIGNAN	ST GERY	
RPI79enRRS	0332056F	LIBOURNE II	LUSSAC		
RRS	0331103V	BLAYE	ST CHRISTOLY DE BLAYE		
RRS	0331793V	LANGON	VILLANDRAUT		
RPI49	0331874H	LESPARRE	TALAIS		

B. DECHARGE**0,50****➤ Au titre des décharges de direction, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2012.2013**0333032S BX NORD BORDEAUX SOUSA MENDES **0,50****C. EN ENSEIGNEMENT SPECIALISE****0,25****➤ Maître spécialisé à l'I.T.E.P Rive Gauche de PESSAC (1871E) (A.S.H Est)**

Le Directeur Académique a tenu à souligner qu'il avait mené, au cours de ces 3 dernières années une politique en faveur de l'école rurale. « Cette politique doit être poursuivie avec une attention particulière sur les RPI. Il y a matière à réflexion dès lors que sur l'éducation prioritaire et les maternelles ont atteint les seuils de la moyenne nationale.

L'objectif est d'atteindre un seuil de 30 pour les ouvertures en maternelle.

Il faut continuer à préserver les petites écoles et éviter de fermer dans les écoles à 2 classes.

Fin juin, on n'a pas pu recruter que 60 contrats en échappant à toute critérisation puisqu'on l'a fait sur les collègues employeurs qui se prononçaient favorablement en Conseil d'administration.

Sur la fonction accompagnement du handicap, on dépasse et de beaucoup. On a dépassé car dans l'intérêt des élèves, on a fait de la continuité d'accompagnement pour les élèves. On a alerté le Ministère sur l'insuffisance du nombre de contrats aidés pour faire face aux demandes de préconisations de la MDPH. Il reste plusieurs dizaine d'élèves en situation de handicap qui sont en rupture d'accompagnement. La situation est inquiétante.

- **Langues vivantes sur les professeurs stagiaires**

Le CLES ne relève pas de l'IA et on ne peut pas dispenser du CLES pour quelque raison que ce soit. Pour être titularisé il faut faire valoir un certain nombre de certifications.

Pour des raisons techniques le Ministère a dispensé certains stagiaires du C2i2E, et du CLES2. Ils en étaient dispensés car trop peu d'universités étaient capables de mettre cette certification. Pour le C2i2E, il faut une pratique de classe et c'est très complexe. Ceux qui avaient obtenu le concours et étaient stagiaires en étaient donc dispensés.

Pour l'habilitation, avant le nouveau concours les PE stagiaires ayant reçu une formation de langue à l'IUFM étaient systématiquement habilités et il y avait une épreuve de langue au concours.

Donc ceux qui ont le CLES ou l'équivalent étaient directement habilités et les autres vont recevoir une formation et ils seront visités en cours d'année par un CPC langue pour recevoir l'habilitation ou non.

Ceux qui sont en élémentaire seront visités cette année, ceux qui sont en maternelle le seront dans le courant de leur T1.

A l'issue de ce CTSD, un point noir persiste et grossit : celui de l'aide administrative à la direction d'école. LE COMPTE N'Y EST PAS !!!

D'ores et déjà, le SE-UNSA appelle les directrices et directeurs d'école à l'action.

Les élus au CTD pour l'UNSA Education

Evelyne Faugerolle- Céline Gravelier- Nadège Couronné- Vincent Fauvel

